



Autorité de la Concurrence
de la Nouvelle-Calédonie

Communiqué d'une opération de concentration

Date de publication	02/07/2020
Date de notification	22/06/2020
Date de complétude	22/06/2020
Entreprises concernées	La Chery SAS Cassiope SARL et Calédonie Santé SAS Éléments incorporels de la branche d'activité de fourniture de repas exploitée par la société Lunch NC
Type d'opération	Prise de contrôle exclusif par la société La Chery SAS de la société Cassiope SARL, et indirectement de la société Calédonie Santé SAS. Acquisition par la société Calédonie Santé SAS des éléments incorporels de la branche d'activité de fourniture de repas exploitée par la société Lunch NC auprès de la société Calédonie Santé SAS
Localisation	Dumbéa
Activité(s)	Centre de soins de suite et de réadaptation et activité de fourniture de repas.
Date limite de dépôt des observations des tiers	Le 16/07/2020 à 16h à l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie 7, rue du Général Galliéni – Nouméa courriel : instruction@autorite-concurrence.nc

Résumé de l'opération :

La notification consiste en la prise de contrôle exclusif par la société La Chery SAS de la société Cassiope SARL, et indirectement de la société Calédonie Santé SAS, et d'autre part, l'acquisition par la société Calédonie Santé SAS des éléments incorporels de la branche d'activité de fourniture de repas exploitée par la société Lunch NC auprès de la société Calédonie Santé SAS.

L'opération concerne le secteur des centres de soins de suite et de réadaptation en Nouvelle-Calédonie ainsi que l'activité de fourniture de repas.